



Etre représenté par un membre de la famille

Par **versace57860**, le **20/05/2015** à **18:31**

Bonsoir,

Je souhaiterais savoir si je peux représenté ma soeur devant le juge aux affaires familiales?
Il s'agit en question de la représenter pour la garde de ses enfants ainsi que la pension alimentaire. Ils n'étaient ni mariés ni pacsés.

Je vous remercie d'avance
Bien cordialement

Par **domat**, le **20/05/2015** à **19:26**

bjr,

je ne crois pas que ce soit une bonne solution pour votre soeur qui est mieux informé que vous sur sa situation.

il vaudrait qu'elle se fasse représenter par un avocat dont c'est le rôle.

en général, les juges apprécient peu que les personnes ne répondent pas sans motif à leurs convocations.

d'ailleurs rien n'indique que le juge vous laisse rentrer dans son bureau.

cdt